L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 16 NOVEMBRE 1886.

—Nous détachons du *Franco-Louisianais*, 13 novembre, la correspondance suivante, qui s'explique d'elle-même.

Durant les dix-huit mois que M. Rivoire a consacrés au *Franco-Louisianais* et au Club de la Démocratie française, en la double capacité de secrétaire de l'un, de rédacteur de l'autre, il leur a donné à tous deux des preuves nombreuses de zèle, de dévouement; de son habileté administrative, de sa valeur comme publiciste, Club et journal perdent donc en lui un très précieux collaborateur.

Nous souhaitons à notre excellent confrère et ami longue continuité de succès dans la position qu'il vient d'accepter.

AU PUBLIC.

Je me sépare avec regret de mes collaborateurs pour prendre part à la direction d'un journal quotidien qui doit commencer sa publication vers la fin de ce mois.

Je crois devoir, en cette circonstance, remercier les membres du Club de la Démocratie française pour la confiance qu'ils n'ont cessé de me témoigner jusqu'à ce jour.

En me démettant des fonctions de secrétaire du Club que j'occupe depuis dix-huit mois et de celles de rédacteur du *Franco-Louisianais* je constate, avec plaisir, que le Club et le journal sont dans une situation très florissante et exprime l'espoir que l'œuvre à laquelle j'ai collaboré soit menée à bonne fin. C'est le vœu le plus cher que je forme.

EMILE RIVOIRE.

Comme nos lecteurs ont pu l'apprendre en lisant l'article ci-dessus, M. Emile Rivoire, rédacteur au FRANCO-LOUISIANAIS et Secrétaire du Club, s'est démis des importantes fonctions qu'il occupait parmi nous.

En nous séparant d'un collaborateur si précieux, nous croyons de notre devoir de lui témoigner publiquement la haute estime en laquelle nous avons ses talents, et le remercier du dévouement, de l'intelligence et de l'intégrité dont il a fait preuve pendant le long laps de temps qu'il a consacré au service de l'œuvre que le Club de la Démocratie française poursuit depuis sa fondation.

Nous lui souhaitons un bonheur constant dans ses entreprises et félicitons le journal qui aura la bonne fortune de le compter parmi ses dirigeants.

LA RÉDACTION.

Théâtre de l'Opéra.

Une méchante indisposition ne nous laisse pas l'usage de notre main droite; c'est à grand peine que nous pouvons tracer quelques mots, dont la lecture sera sans doute fort malaisée pour les pauvres *compositeurs*. Il nous est donc impossible, absolument impossible de nous occuper de l'Opéra comme nous en avions l'intention.

Pour la même cause nous n'avons pu assister à la seconde représentation de *La Traviata* où M. Van Loo a chanté le rôle de Rodolphe

Ce soir, reprise des *Dragons de Villars*, pour les débuts de Mme Weyns et de la troupe d'opérette.

—Mlle Florence Huberwald voudra bien accepter nos excuses. Il nous a été impossible—cause de santé—de nous rendre à la gracieuse invitation, d'assister à sa soirée musicale et littéraire, donnée hier au Woman's Club, et où elle a chanté *Brise du Sud*, page autrefois écrite par nous, en collaboration avec notre tant regretté ami, M. Eugène Chassaignac, ce charmant compositeur si souvent applaudi ici.

Nous regrettons infiniment de n'avoir pu entendre Mlle Florence Huberwald dans l'interprétation. Nous serons heureux de nous faire l'écho de son succès.

GRAND OPERA HOUSE.—Nous nous bornerons, cette fois, à écrire que le début du Star Dramatic Company a été un succès entier : pièce et acteurs. La pièce, *A scrap of paper*, ou plutôt *Les Pattes de Mouche* est une des plus délicieuses créations de l'imagination si féconde, si charmante de Victorien Sardou ; les sujets sont tous des comédiens à réputation solidement établie et qui vont nous valoir une série de spectacles d'un ensemble et d'un choix remarquables.

Les principaux rôles en sont ainsi tenus :

M. Prosper Couramont	Osmond Tearle
M. Brimaucheu	Charles Wheatleigh
Baron De la Glacière	H. C. Brincr
Anatole	Hart Conway
Baptiste	Junius B. Booth
Françoia	H. C. Brincr
Mlle Suzanne de Rosenville	Minnie Conway
Louise de la tricière	May Brookyn
Mlle Zenobie	Isabella Waldron
Mathilde de Marivale	Emma Maddern
Mme Dupont	Pauline Daffield
Pauline	Kate Stanley.

Ce soir, et toute la semaine, même spectacle.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe Mestayer a la spécialité du burlesque, elle y a pleinement réussi, hier et dimanche, dans sa pièce caricaturesque : *We, Us & Co.* Nous n'avons guère besoin de dire que M. W. A. Mestayer lui-même est un de ceux qui s'y sont le plus fait remarquer, avec le personnage de T. Willis Bockingham. A côté de lui nous nommerons la gentille Thérèse Vaughn dont bien des artistes lyriques envieraient la voix.

La nouvelle troupe donnera aujourd'hui la troisième représentation du même ouvrage.

THÉATRE ST-CHARLES.—C'est le drame qui règne actuellement, sans partage, au St-Charles. L'ouvrage de John Harrison : *Dagmar*, a réussi. L'action en est vive, chaude, et le rôle de Dagmar a grandement contribué à établir la réputation de Mlle Louise Baife. Elle a plusieurs scènes qui laissent, en vérité, une impression profonde. Elle y porte de l'intelligence, du sentiment, de l'énergie. Son dernier acte surtout est une composition fort émouvante.

Aujourd'hui, *Dagmar* à midi et le soir.

THÉATRE FARANTA.—La troupe Gilday a ouvert hier la seconde semaine de son engagement par l'une des meilleures plaisanteries de son répertoire : *A Piece of Pie*. Les spectateurs étaient là par milliers pour y sourire, et cependant chacun en a eu sa bonne part.

Le même plat sera servi ce soir.

CIRQUE.—Le célèbre cirque de M. W. W. Cole arrive ce matin à la Nouvelle-Orléans, où il est destiné à faire événement par la force de ses écuyers, par la beauté de ses chevaux, par la superbe composition de sa ménagerie, par la variété et l'originalité de ses spectacles. Une véritable légion que cette troupe, que cette collection, acquise à frais énormes. Du reste, on aura dès aujourd'hui une idée de ce vaste ensemble.

En effet, ce soir même, M. Cole donnera à la population de notre ville, une véritable fête de rues. A neuf heures précises aura lieu un défilé aux flambeaux du cirque tout entier. Il parcourra nos principales rues, en commençant par la rue du Canal.

Demain, première représentation à midi. Pendant cinq jours consécutifs, matinées et soirées, aux prix populaires. La représentation du soir commencera à 8 heures ; rue du Canal toujours.

Liste des passagers partis le 13 novembre, pour le Havre, par «La Bourgogne.»

M. S. Abrendt, M. Allain, M. A. Bartholdi, Mme Bartholdi, M. F. A. Butler, Mme Thos Beddin, Mlle Riddle, M. Batard, Mme Batard et enfant, M. S. B. Biddle, M. Bernardini, M. Aug V. Barber, M. Casbert, M. Chapel, M. Clapot, M. Deamons, M. J. Berset, M. Deschamps, Mme M. Dubois, Mlle Evans et femme de chambre, M. W. W. Evans, et domestique, Mme Ferard, M. E. Fatio, Mme Farnsworth, Mme M. E. Faulkner, M. Gingestier, M. Gourmel, M. Greaves, M. Hamond, M. Herve, M. Hebard, M. W. G. Hale, Mlle Heyward, Miss Johnson, Miss W. Hayes, Mr. Kinsman, M. Kuhn, M. Lombard, M. Legasse, M. S. B. Maddox, Mme MacFadden, nourrice, enfant, M. F. Maddox et femme de chambre, M. G. Marchiere, M. Macalister, Mme Mitchell, M. Leon Morin, M. M. Morgan, M. Edouard Morgan, M. Michaux, M. F. Mouse, Mlle Noel, M. N. Nev, Mlle Newbold, M. Oppenheim, M. Chas E. Perkins, Mme Perkins, M. Perrigo, M. Mc d'Elle Perez, M. Rutledge, Mme Rutledge, Mme Augustus G. Stanley, M. H. Stokes, Mlle Schilling, M. W. Thomas, M. W. Thomas, M. W. Weis, M. Theo. Wendel, Mme Wieman et enfants M. Wieman.

Décédé, lundi, 15 novembre, à 11 1/2 heures,

JOHN ECKERT, à l'âge de 59 ans, natif de Bayreuth, Bavière. Les amis et connaissances sont que ceux de la famille Dessr. sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 2 heures précises, de la résidence, No 29 [illegible]. Les membres de la [illegible] sont priés d'assister aux funérailles de leur regretté [illegible].

Persécution religieuse dans la province de Kouy-tchéou.

Mgr Guichard, coadjuteur du Kouy-Tchéou, écrit à MM. les Directeurs du séminaire des Missions étrangères au sujet de la persécution religieuse qui sévrit dans la province de Kouy-tchéou :

Kouy-tchéou, le 26 juillet 1886.

C'est les larmes aux yeux et le cœur brisé, que je vieus vous raconter nos malheurs.

Toutes les églises, de Tchong-Kin au Sutchuen, ont été pillées, abattues, puis brûlées La contre-coup s'en est fait aussitôt ressentir chez nous.

A Tông-tsé l'église a été attaquée deux fois. Les portes allaient voler en éclats, nos trois confrères, MM. Ronat, Terrot et Palissier, allaient être pillés, quand, par bonheur, le sous-préfet de la ville vint les sauver en dissipant la foule rassemblée dans la rue. Le mandarin militaire a placé plusieurs postes de soldats dans les environs. Mais nos chères confrères ne peuvent guère compter sur la protection de ces braves qui sont toujours les premiers dans tous les pillages.

A Sin-Yâng, dans les campagnes, toutes les maisons de l'église ont été pillées et brûlées, et celles des chrétiens ont eu le même sort. Le P. Thomas Lin, un de nos meilleurs prêtres chinois, a été tué avec un catéchiste et un néophyte non encore baptisé. Les chrétiens, absolument dépouillés de tout, errent à travers les montagnes et n'osent se montrer pendant le jour de peur d'être massacrés Combien vont mourir de misère et de faim! Dans la ville, l'église existe encore, mais la situation y est très tendue.

M. Jouishomme, missionnaire de Sin-yâng et de qui le bon prêtre chinois, M. Thomas Lin, était le vicaire, nous donne quelques détails sur sa mort. Voici cette relation :

" En revenant de Tsen-ny, où il était allé voir le P. Bodinier, le P. Lin s'est arrêté à Pou-lao-tcâhng. Le lendemain, on est venu attaquer l'église, la lutte a duré toute la nuit. Le matin, les païens ont pu pénétrer, et le Lin s'est sauvé au bas dans la maison du voisin, mais il en a été bientôt tiré de force. Les persécuteurs l'ont dépouillé de tout et l'ont traîné au pied du poteau d'une lanterne, non loin de l'église, et là l'ont attaché en croix, l'ont abîmé de coups de couteaux, de coups de pieds et de poings par tout le corps, mais sans le tuer tous à fait. Le mandarin de la douane a dit qu'il le prenait sous sa protection, et les persécuteurs ont répondu qu'ils ne consentiraient jamais à le lâcher, puis l'ont traîné le P. Lin à l'autre bout du marché.

Là, ils lui ont donné quelques coups de couteau, et mon cher vicaire s'est envolé au ciel. Peut-être lui aurait-on fait endurer d'autres injures, mais il arriva une très forte averse, les bandits durent se hâter de le tuer. Le mandarin de Tchéo-gân-tchéou passait ce jour-là par Pou-lao-chaug et vit l'affaire. Il poussa vivement le triste sous-préfet de Sugang à arrêter ces massacres. Jusque-là, celui-ci n'avait rien fait. Il partit pourtant pour Pou-lao-tchang et arrêta quelques individus. Il en décapita deux ; les autres, trois ou quatre, sont en prison.

" Le catéchiste Lô, resté jusqu'au bout fidèle au R. P. Lin, a été massacré dans la cour de la maison quand on traînait le prêtre dans la rue. Une vrai passion! Ils sont bien martyrs tous les deux, c'étaient mes deux perles de Pou-lao-tchang. Deux chrétiens ont accompagné les cadavres en ville, afin que le mandarin examinât les blessures ; tout le corps en était couvert : le P. Lin d'abord (des chrétiens disent qu'il en avait de 80 à 100), puis le catéchiste Lô, puis un adorateur nommé Tchen ta-hanlao. Après l'examen des blessures, le catéchiste Sié et un autre chrétien, du nom de Sio eul-yé, achetèrent une pièce de soie et deux pièces de toile pour envelopper les trois corps. On rapporta à Pou-lao-tchang les corps du P. Lin et du catéchiste Lô, l'autre fut enterré à Sui-yang."

A Tsêne-ny, tout va au plus mal.

M. Bodinier nous écrit, le 19 juillet au matin :

"Préfecture du préfet de Tsân-ny,
"lundi, 19 juillet 1886.

"Vous aurez déjà appris sans doute, par la rumeur publique, le pillage et la destruction de notre résidence de Tsenny. Cette fois ils n'ont rien laissé : pas une colonne debout ; ils ont brûlé une partie de la maison et démoli le reste ; que la volonté de Dieu soit faite !

"Si vous avez reçu ma lettre de samedi matin, vous savez les détails de la première attaque du vendredi soir, et comment cette attaque a été repoussée. Nous étions dans notre droit, même d'après la loi chinoise qui permet de tuer un voleur qui vient piller avec effraction pendant la nuit.

"C'était, du reste, la première appréciation des mandarins et de leur suite. Nous les entendions dire au peuple :

"—C'est bien fait, on a eu raison de frapper! Pourquoi venir ainsi piller " les gens sans motifs, pendant la nuit."

"Je ne puis m'empêcher de remarquer que, si ces Messieurs, au lieu de venir si tard, étaient accourus à temps, rien de tout cela ne serait arrivé. Mais les mandarins chinois ont si peu le cœur à la besogne pour nous protéger.

"Dans la journée de samedi, le premier notable de Tsên-ny, Kien-po-châng, envoyait mortel de l'Eglise a annoncé toute la ville contre nous ; on est venu nous attaquer en si grand nombre, qu'il n'y avait plus qu'à se mettre à la disposition des mandarins ; c'est ce que j'ai fait, après avoir eu toutes peines du monde à faire parvenir ma lettre au préfet.

" Les mandarins m'ont fait conduire en chaise chez le préfet. Le prêtre chinois Taiang suivait à pied avec tous les chrétiens, hommes, femmes et enfants. Quelle joie et quel trajet! Nous n'avions pas fait vingt pas que ces furieux saisissaient un chrétien et le tuaient en pleine rue : deux ont été massacrés sans se rendant de l'église au préfoire ; un autre a été assassiné le même jour dans sa maison. Je ne connais que ces trois victimes. Il est probable que ce ne sont pas les seules. Pendant ce douloureux et dangereux trajet, nous avons été attaqués deux fois par la foule païenne; un coup de lance a pénétré dans ma chaise et m'a touché légèrement. Ah! j'ai bien cru que c'en était fini cette fois-ci, et que je n'arriverais pas vivant au préfoire!..... Je n'étais pas digne d'une pareille grâce.

"Je suis au préfoire du préfet avec le P. Taiang. Nous avons chacun notre serviteur ; mais impossible à nos gens de sortir, on à quelques néophites de nous approcher. Les chrétiens ont été conduits chez la sous-préfet et jeté en masse en prison ; ils sont plus de trente. Les femmes et les enfants sont au *pêng-yeou-ldng*. Ils sont bien malheureux et souffrent beaucoup. Il faut avouer aussi que, si on les avait laissés libres de s'en aller à travers les rues, la foule païenne aurait certes les aurait massacrés jusqu'au dernier.

"Avant de quitter l'église, nous nous attendions à mourir et j'ai eu la consolation de voir tous les chrétiens, grands et petits, s'y préparer avec un ardent esprit de foi et une grande contrition de leurs péchés. Tous se sont confessés. J'espère que le bon Dieu leur en tiendra compte et fera tourner cette terrible persécution au profit de leurs âmes.

"Nous sommes sans aucune nouvelle du dehors. Je tremble en pensant aux conséquences de ce grand désastre. Pauvre chrétienté de Tsên-ny! Il faudra un miracle pour la rétablir.

"Ces deux jours, le peuple est venu hurler à plusieurs reprises aux préfoires du préfet et du sous-préfet, demandant ma tête et celles des chrétiens.

"Jusqu'à présent les mandarins ont pu défendre les portes de leurs prétoires. Le pourront-ils longtemps? C'est ce que j'ignore, et de ce côté-là, notre position est encore critique. Je n'ai pas peur cependant, parce que j'ai bien désiré ne pas survivre au désastre de Tsen-ny, et je le désire encore. En tout cas, je me remets entre les mains de la Providence."

"P. S. Je ne sais pas combien de temps on me gardera ici. Je suis entre les mains des mandarins, ils feront de moi ce qu'ils voudront. Je suppose qu'ils me conduiront à la capitale.

Voilà les lettres que je fais un devoir de vous transmettre, afin que vous puissiez connaître tous nos malheurs et toutes nos épreuves. Depuis une quinzaine, tous les jours les chrétiens de Tsen-ny nous arrivent en bandes, fuyant la persécution et venant chercher auprès de nous protection contre la misère et la faim. La peinture qu'ils nous font de ce qu'ils ont eu à souffrir et de ce qu'ils souffrent encore aujourd'hui est lamentable, c'est à toucher des cœurs les moins sensibles et à faire couler bien des larmes. Non seulement nos églises, nos pharmacies, nos oratoires et nos fermes ont été pillés, démolis, puis brûlés ; mais leurs demeures à eux n'ont pas été épargnées non plus.

Aux néophytes on a enlevé les habits, puis on les a chassés sans miséricorde. Maintenant, hommes, femmes, enfants, erreut sans abri sur les montagnes et n'osent pas même se montrer en plein jour par crainte des païens. Ceux qui viennent jusqu'à nous ne voyagent que la nuit.

Priez donc le bon Dieu pour nous; pour nous, criez pitié et miséricorde. Certainement, nous ne pourrons pas secourir la moitié de ces malheureux. Beaucoup mourront de faim, et peut-être quelques-uns, dans l'extrémité où ils sont réduits, auront-ils la faiblesse de chercher dans l'apostasie un moyen de se réunir aux païens pour mendier auprès d'eux de quoi sauver leurs jours. Que les bonnes âmes de France daignent prendre pitié de nous et ne pas nous refuser une aumône qui peut éviter de si grands malheurs!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1886.
Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.
No 124, rue Royale.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	43	6
Midi	62	16½
3 P. M	61	16
6 P. M	59	15

Nlle-Orléans, 15 novembre 1886, 2 p. m.
Températures (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	62	Nashville, Tenn	55
Augusta, Géo	68	Pittsburg, Pie	46
Savannah, Géo	63	Cairo, Ill	56
Mobile, Ala	70	Davenport, Iowa	42
Montgomery, Ala	61	Dubuque, Iowa	42
Vicksburg, Miss	60	Keokuk, Iowa	42
Galveston, Tex	62	La Crosse, Wis	37
Ferdinands, Tex	62	St-Louis, Mo	51
Shreveport, La	62	St-Paul, Minn	37
Corsicana, Tex		Leavenworth, Kan	53
Chattanooga, Tenn	59	Omaha, Neb	40
Cincinnati, O	50	Yankton, D. T	39
Louisville, Ky	38	Key West, Fla	70
Memphis, Tenn	59	Nlle-Orléans, La	60

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Naissances.

Mme John Keller, une fille.
Mme Seaver S. Leslie, une fille.

Décès.

Julius Gains, 24 ans, 451 rue Josephine.
Julius C. Jones, 49 ans, 44½ rue Constance.
Mlle Jemata Kubb, 20 ans, 849 rue Bourgogne.
Mlle Marie C. Harrison, 22 ans, Camp et Girod.
Wm. Mink, 73 ans, 472 rue Magasin.
Zenow Jacko, 98 ans, 280 rue Morales.
Hilario Alvares, 5 jours, 32 rue Mandeville.
Mme Jane Bull, 39 ans, Jackson, Lue
Rosa Flanagan, 3 jours, 121 rue Cypresse.
Mary Jonan, 3 mois, 370 rue Commune.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

—Alfred Marchand contre la Louisiana Lumber Co. et autres ; et Henry O. Seixas contre la même compagnie—Maintien de l'ordonnance de non-lieu et cessation des poursuites.

T. J. Woodward et autres contre Michel Machoca—De Witt C. Wells contre Robert Boyel—Affaires fixées au 20 décembre.

Le procès Vidalah & Cie contre la Ville a été renvoyé, l'attorney Rogers étant en route pour Washington.

Cour de District des Etats-Unis.

—D'après les instructions qu'il a reçues, le député marshal Logan a aujourd'hui ajourné la cour en l'absence du juge Billings, bloqué par les neiges.

On l'attendait cependant hier dans la soirée.

Cour Suprême. — L'Etat ex rel. A. C. Lewis contre la ville—Nouvelle assignation.

Nouvelle auditions de cause refusée dans les affaires S. P. Carroll contre Cochrane, et Kate S. Kent contre Brown et Leonard.

L'appel a été accordé aux héritiers de Leonard contre la ville de Baton-Rouge.

L'Etat contre Goodrich Cole et autres.—Jugement confirmé. Appel à un jugement et condamnation de 6 ans de travaux forcés pour vol.

Mme Harry Hugghe contre Henry Brinkman.—Nouvelle audition de cause. Le jugement rendu en mai dernier est annulé et cassé, il est décrété que le jugement accordant à Henry Brinkman la somme de $1900 pour améliorations, etc., sera annulée et que le demandeur paiera les dépens. On lui laisse toutefois la faculté de faire valoir ses droits devant les cours.

Chas. B. Miller contre R. H. Shotwell et autres—Jugement confirmé.

Juge Tood.

Jean M. Lovert contre J. M. Laperrollerie—Appel fondé sur une erreur de la cour d'appel de la paroisse St. Jean-Baptiste—Procès pour la possession de certaines terres.—Prohibition rendue péremptoire aux frais du demandeur.

Juge Fenner.

Succession de John L. Sterry—Appel à l'opposition de W. S. Benedict—Jugement amendé de façon à réduire le montant de la somme réclamée par la partie adverse à $500.

Les autres décisions ont été confirmées.

L'Etat contre M. Cordo—Appel au jugement de la deuxième cour—Action en recouvrement d'une license de $5 pour la vente de légumes au marché de la rue Nouvienne.

Jugement confirmé en faveur de l'Etat.

La ville contre J. Nocle—Appel au jugement de la première cour.

Protestation contre l'ordonnance imposant une licence aux bouchers, licence usée par leurs recettes annuelles. La ville a exempté le défendeur de la dite taxe et licence et le jugement rendu en faveur de la ville a été renversé.

Cour Civile de District.—Mme Cécile Joubert contre A. J. Sexton, son mari. — Procès en séparation de biens.

A. E. Sutton & Cie. contre W. H. Mentel.—Procès pour un compte de $200.

Cour Criminelle de District—Section A—Juge Roman—

La cour a été, sur la proposition de l'attorney de District, Lionel Adams, ajournée à ce matin à 10 heures 30, par respect pour la mémoire du juge W. R. Whittaker.

Cour du Recorder Davey.—John Hessian, pour avoir des articles volés en sa possession, a été envoyé devant la cour criminelle sous une caution de $250.

Lizzie Adler, ivresse, $20 ou 30 jours.

August Rothlander, vagabondage, $20 ou 30 jours.

William Green, assaut et batterie, $10 ou 20 jours.

Mary Hanly, ivresse et bris de paix, $20 ou 30 jours.

Geo. Brahony, ivresse et bris de paix, $20 ou 30 jours.

David Graham, ivresse, $5 ou 10 jours.

Sam Harrison, ivresse et bris de paix, $5 ou 10 jours.

John Ryan, ivresse et bris de paix, $10 ou 20 jours.

John Johnson, vagabondage, $20 ou 30 jours.

La cour s'est ajournée à 11 heures, par respect pour la mémoire de feu Wm R. Whittaker.

Cour du recorder Burthe.—Victor Claverie et Mme Claverie, ivresse, batterie et bris de paix, $2.50 d'amende ou dix jours.

Phil. Mebbe, Jake Krammer, Wm. Lyons, Robert Hals, Pat Kelly, George Silber, Ed. J. Burke et F. Snyder, pris de paix ; Lyons et Kelly, $2.50 ou dix jours ; Hale, $5 ou dix jours, et les autres à $20 ou trente jours.

Mary Jacoba, pour vol de $2 ; dix jours ou $5 d'amende pour violation de l'ordonnance 7322.

Henry Williams et Charles Gaines, batterie et bris de paix. Gaines a été mis en liberté et Williams coudamné à $20 ou dix jours.

Harriet Sims et Louisa Dalbas, accusées de bataille et de pris de paix. Harriet a été condamnée à $2.50 ou dix jours et Louisa renvoyée.

Young Sons of Louisiana.—L'association des Young Sons of Louisiana organisation plus solides, peut cependant, parce que j'ai bien désiré ne pas survivre au désastre de Tsen-ny, et je le désire encore. En tout cas, je me remets entre les mains de la Providence."

"P. S. Je ne sais pas combien de temps on me gardera ici. Je suis entre les mains des mandarins, ils feront de moi ce qu'ils voudront. Je suppose qu'ils me conduiront à la capitale.

Voilà les lettres que je fais un devoir de vous transmettre, afin que vous puissiez connaître tous nos malheurs et toutes nos épreuves. Depuis une quinzaine, tous les jours les chrétiens de Tsen-ny nous arrivent en bandes, fuyant la persécution et venant chercher auprès de nous protection contre la misère et la faim. La peinture qu'ils nous font de ce qu'ils ont eu à souffrir et de ce qu'ils souffrent encore aujourd'hui est lamentable, c'est à toucher des cœurs les moins sensibles et à faire couler bien des larmes. Non seulement nos églises, nos pharmacies, nos oratoires et nos fermes ont été pillés, démolis, puis brûlés ; mais leurs demeures à eux n'ont pas été épargnées non plus.

Aux néophytes on a enlevé les habits, puis on les a chassés sans miséricorde. Maintenant, hommes, femmes, enfants, erreut sans abri sur les montagnes et n'osent pas même se montrer en plein jour par crainte des païens. Ceux qui viennent jusqu'à nous ne voyagent que la nuit.

Priez donc le bon Dieu pour nous; pour nous, criez pitié et miséricorde. Certainement, nous ne pourrons pas secourir la moitié de ces malheureux. Beaucoup mourront de faim, et peut-être quelques-uns, dans l'extrémité où ils sont réduits, auront-ils la faiblesse de

Blessée accidentellement.—Hier à 9 heures du matin, Mme Oherns, âgée de 26 ans, et habitant rue St-Philippe No 52, a reçu dans la hanche une balle de revolver qui a effectué sa sortie par la cuisse.

Il paraît que Mme Oherns déménageait et qu'un jeune homme du nom de Harrahon, un ami de la famille qui était venu lui aider, a fait tomber d'un porte-manteau d'où il était accroché un revolver dont une des chambres a fait explosion.

Mme Ahrens a été soignée par les docteurs Mandeville et Hire qui ont déclaré la blessure grave mais pas dangereuse.

Harrahon a été mis en état d'arrestation.

Inhumé.—Hier, à 9 heures du matin, le coroner Jones a vu le corps de David Williams qui s'est noyé au tombant du steamship "Lauraetina" dans le fleuve, au pied de la rue Adèle.

Le capitaine ayant déclaré ne pouvoir se charger du corps, il a été inhumé aux frais de la ville.

La levée à Plaquemine.—Dimanche, à Plaquemine, paroisse Iberville, la levée a gîssé dans la fleuve sur une longueur de 200 pieds, entraînant la rue Levée et plusieurs habitations.

Affaire Dreifus.—Le juge Watkins a rendu compte de la décision de la Cour Suprême, confirmant la sentence du Dr Emmanuel Dreifus, condamné à 7 ans de travaux forcés pour faux témoignage et subornation de témoins dans l'affaire Ford.

Double arrestation.—Un laitier du nom de Benjamin Labousse, âgé de 19 ans, a fait arrêté rue Dauphine, entre Toulouse et St. Louis, une nommée Marie Jacobs, qui lui avait volé $2.

Il fut même arrêté pour ivresse et condamné hier matin par le juge Barthe à $5 d'amende.

Autre incendie.—Hier, à minuit 30, une maison en bois située au coin des rues Franklin et Poydras, propriété de M. Fred. Jackson, qui l'occupait et y tenait un débit de liqueurs, a été détruite par le feu. La maison voisine, une épicerie appartenant à R. Martinez, a été endommagée. L'immeuble n'est pas assuré, le stock est assuré $500 à la Merchants' Company.

Pendant l'incendie on a volé chez M. Martinez un panier contenant $150 et pour $60 environ de vêtements.

Noyé !—Un vieux chasseur du nom de M. Pierre Saviat qui a vécu longtemps au "Jump", un endroit situé à 12 milles en delà de Fort Jackson, était parti en chasse jeudi dernier et n'a pas reparu depuis.

Des chasseurs ont retrouvé sa pirogue et sont d'avis que, surpris par une tempête, son embarcation aura chaviré et il se sera noyé.

Vol.—Dimanche soir, un acteur du Musée de M. Robinson s'est plaint à la police du vol d'un diamant de $90, commis à son préjudice dans le vestiaire pendant son absence.

Blessé.—Hier à midi, pendant qu'un nommé John Eschart, âgé de 50 ans, circulait ses chansures chez lui, rue 8. Rompart, No 39, une des planches du hangar sur lequel il travaillait lui est tombée sur la tête et lui a fait une blessure qui aura probablement un fatal résultat

Le blessé a été transporté à l'hôpital.

Chute.—Dimanche soir, à 11 heures 30, un nommé Joseph Hersh est tombé du haut d'une galerie, chez lui, rue Decatur, No 175. Dans sa chute il s'est fait de nombreuses contusions. Il a reçu les soins du Dr Bayou.

Décortication de la ramie. —Machine Luft.—Aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi, a lieu, devant le public, rue Tchoupitoulas, près de la rue Washington, en sus de la machine à décortiquer la ramie de M. F. Luft, sous les auspices de la compagnie de fibre américaine qui est en train de s'organiser. La Nouvelle-Orléans, au capital de $250,000.

Voici les noms des fondateurs de la compagnie : MM. Paul Fourchy, Président de la compagnie d'Assurance des Marchands. Numa Laudry, Président de la Banque du Peuple ; E. Mueller, Frantz Luft, D. Fatjo, P. Langhammer.

Nous n'avons pas le temps de nous étendre. aujourd'hui sur cet important sujet, nous y reviendrons longuement ; il en vant la peine. En attendant, nous invitons tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la prospérité de l'industrie agricole et manufacturière, en Louisiane, à se rendre à cette séance.

Société française de Jefferson.—Célébration de son 18e anniversaire.—La colonie française de la Nouvelle-Orléans, si bien organisée, divisée en trois groupes principaux, assez éloignés les uns des autres. Cette distance a motivé la création de plusieurs sociétés qui servent de point de ralliement aux Français du centre, la Société Française proprement dite ; à l'extrémité inférieure de la ville, aux Abattoirs, la Société des Bouchers, la Société de St-Maurice ; à l'extrémité supérieure, la Société Française de Jefferson.

C'est cette dernière association qui vient de célébrer, avec beaucoup de solennité, son dix-huitième anniversaire. Une des dernières en date des sociétés françaises, elle peut être considérée comme une des premières au point de vue de ses services rendus ; elle a, du reste, été fondée par deux ou trois vieillards qui ont laissé de glorieux souvenirs dans la colonie et dont la mémoire y est l'objet d'une véritable et juste vénération.

Hier, la Société de Secours et de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson célébrait, dimanche dernier, son dix-huitième anniversaire. Partie du local où elle tient ses séances, elle est descendue vers le centre de la ville. Elle s'est arrêtée, rue Vieille Levée et Marigny, chez M. Blégué, neveu du trésorier de la Société, M. Jean Marie Bégué, où ce dernier lui a offert un punch. Puis après avoir parcouru, musique en tête, les principales rues de la Nouvelle-Orléans, elle s'est rendue, vers cinq heures du soir, à la salle de l'Etoile Polaire, coin Remparts et Kerlerec, où l'attendait un banquet préparé par l'habile et généreux maître-queux, B. Cazères.

On sait ce que sont, d'ordinaire, ces fêtes de la Confrérie, pleines d'entrain et de franche gaîté. Personne n'y songe à s'en faire accroire ni à en imposer aux autres; chacun s'y tient parfaitement à sa place, chacun se garde bien de marcher sur les plates-bandes du voisin ; à part quelques personnes un peu trop verbeuses, qui, à propos de tout, croient devoir prendre la parole, ces réunions sont charmantes.

Mais, d'abord, place au menu de l'illustre B. Cazères. Illustre est le mot; car il est impossible d'offrir un banquet, à la Nouvelle-Orléans, sans que Cazères en fasse les frais. Juges-en :

Soupe aux huîtres.
Hors-d'œuvre—Olives, Radis, Olives et Cornichons.
Court-Bouillon.
Entrées—Tel-au-vent à la financière, Poulade sautée, aux petits pois.
Rôtis—Dinde farcie aux truffes, Veaux de lait rôtis; Canards français.
Salades—Mayonnaise de volaille, Laitue.
Plats froids—Jambons et Langues.
Desserte—Glaces assorties, Fruits assortis, Fromages divers.

A quoi il faut ajouter un vin délicieux, d'excellent moka et du cognac de première qualité—le tout, une pincée par tête. Comment peut-on donner toutes ces bonnes choses pour un pareil prix ? C'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. Nous ne nous étonnons plus de l'énorme popularité dont jouit M. B. Cazères.

Nous ne reproduirons pas ici le défilé de tous les toasts. Il a été passablement long, quoique chacun d'eux fut court; toutes les sociétés y ont passé, y compris les journaux, notamment l'ABEILLE, dont le représentant a fait un *speech* qui a eu pour couronnement l'exécution de la *Marseillaise*.

La Société Française d'assistance mutuelle de la ville de Jefferson a été organisée, en septembre 1868 et incorporée, le 30 novembre 1869.

La Direction actuelle se compose de MM. O. M. Redon, Président ; Paul Dufréchou, vice-président ; J. M. Bégué, trésorier ; Silvain Betbézé, secrétaire.

Elle a pour Conseil d'administration MM. J. P. Roudé, B. Barthé, B. Tujague, J. Maillhes, M. Cougot, P. Launes, J. Lonnery, H. Moutvezin, François Carrard.

Les deux docteurs sont MM G. S. Renshaw et C. A. Gaudet.

Comité d'organisation de la Fête—MM. B. Barthe, président ; M. Cougot, L. Palas et Sylvain Betbézé.

Grand marshal était M. Pierre Tujague, ayant pour aides MM. Alex. Redon, Ernest Deshantreaux, J. Launes et Ch. Bruns.

Horrible accident.—Mort de M. J. Eckert—Il est arrivé hier, à 1 heure et quart de l'après-midi, au No 39, rue Robertson, entre Commune et Gasquet, un épouvantable accident qui a causé la mort d'un de nos artistes les plus distingués et les plus aimés M. John Eckert qui faisait, cette année, croyons-nous, partie de l'orchestre de l'Académie de Musique, achevait chez lui sa toilette, brossant, nous disait-on ses habits, avant de se rendre à une répétition quand le dessus de la maison, le plafond probablement, s'est écroulé sur lui, et lui a fracassé le crâne. Il a été transporté immédiatement à l'hôpital, où plusieurs docteurs se sont empressés de lui prodiguer leurs soins, mais la science devait rester impuissante. Les blessures étaient trop graves. L'infortuné est mort à minuit, après 11 heures d'horribles souffrances.

M. John Eckert était né à Bayreuth, Autriche. Il avait 59 ans et il habitait la Nouvelle Orléans depuis 45 ans. Ce n'était pas seulement un habile artiste que M. John Eckert, c'était aussi et avant tout un parfait honnête homme, un excellent père de famille.

Cette nouvelle tragique d'un homme qui ne comptait que des amitiés, sera pleurée par tout notre monde musical. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui à 4 heures et demie. Le convoi partira de la maison mortuaire, 39 rue and Robertson, entre Commune et Gasquet.

Paragraphes.—Le mur en briques situé au No 60 de la rue N. Basein, est en très mauvais état et menace ruine.

—Un nommé Henry Jordan a été jeté, dans la journée de dimanche, à bas d'un escalier de la propriété, rue du Camp, entre Berlin et Milan.

Il a eu la jambe droite cassée et a reçu les soins des médecins de l'hôpital.

—Hier à 1 heure 45 du matin deux laitiers, John Abadie et Peter Tivalle, tous deux en état d'ivresse et troublant la paix publique au coin de la rue St-Charles et de l'avenue Peters, ont été arrêtés.

—Une nommée Ernestine Debelly qui est tombée sur un couteau ouvert, rue Dauphine No 98, s'est blessée légèrement à la poitrine.

—Hier, à 4 h. 15 du soir, un nommé Patrick Toole s